



TAXATION SCOLAIRE

Chers clients,

Voici la procédure à suivre afin d'obtenir un accès à votre dossier de taxe scolaire en ligne. Une facture sera nécessaire pour faire votre inscription sur notre site internet.

- 1) Dirigez-vous sur notre site internet : www.cssc.v.gouv.qc.ca et cliquer sur l'onglet Taxation (ou revenez à l'onglet Taxation et voir l'étape 2)



NB : SI VOUS ÊTES UN NOTAIRE OU UN CLIENT AUTRE QU'UN PROPRIÉTAIRE, VOUS DEVEZ COMMUNIQUER AVEC NOUS AFIN DE RECEVOIR LA DOCUMENTATION À COMPLÉTER POUR VOTRE INSCRIPTION : taxation@csscv.gouv.qc.ca

2) Cliquez sur [cliquez ici](#) sous Facture en ligne.

Accueil / CSSCV / Services administratifs / Taxation

CSSCV

Administration

Organigramme

Services administratifs

Direction générale
Ressources éducatives
Ressources financières
Ressources humaines
Ressources matérielles
Taxation
Technologies de l'information
Transport scolaire

Appel d'offres

Avis publics

Conseil d'administration

Ordre du jour et procès-verbaux
Calendrier

Plan d'engagement vers la réussite

Politiques et règlements

Taxation

La taxe scolaire pourvoit à des dépenses incontournables, telles que l'entretien des immeubles, la consommation énergétique, une partie du transport scolaire, ainsi que la gestion des établissements (directions et secrétaires d'école) et des services centralisés.

Les comptes de taxes scolaires 2022-2023 ont été postés le 2 août 2022.

Comptes de moins de 300\$:

- 1^{er} versement, le 2 septembre 2022.

Comptes de 300\$ et plus :

- 1^{er} versement, le 2 septembre 2022;
- 2^e versement, le 2 décembre 2022.

Pour l'année scolaire 2022-2023, le taux d'imposition de la taxe scolaire a été fixé à 0,10240\$ pour chaque tranche de 100 \$ d'évaluation uniformisée.

Facture en ligne

Marche à suivre pour consulter ou vous inscrire à la facture en ligne:

1. Accédez au module de consultation des données TFP-Internet [et cliquez ici](#).
 - 1.1. Vous pouvez également prendre connaissance du [procédurier d'inscription](#).
2. Sélectionnez « Modification des données d'accès » ;
3. Prenez connaissance des conditions d'utilisation et cochez la case d'acceptation ;
4. Cochez la case « Inscription à la facturation en ligne » .

3) La page ci-dessous s'affichera et cliquer sur Inscription

Bienvenue sur le site de

TFP

Visiteur
Membre
Inscription
English

Module de consultation des données de taxation et de tarification

Système disponible de 8 h 30 à 21 h

grics
© GRICS, 2000-2018
Version 0.0.116

4) Cette page devrait s'afficher :

Compléter à l'aide d'une facture les données suivantes :

- No. Identification : No. Intervenant externe inscrit sur votre coupon de votre facture
- Nom : (Doit être le premier propriétaire) Inscire NOM PRÉNOM, tel qu'indiqué sur la facture
- Adresse courriel : Inscire une adresse courriel valide
- Code d'accès : à votre discrétion, mais doit contenir 5 caractères
- Mot de passe : à votre discrétion, mais doit contenir au moins 8 caractères
- Retaper le mot de passe : Inscire à nouveau le mot de passe
- Type d'accès : Sélectionner propriétaire

Cases à cocher :

Inscription à la facturation en ligne

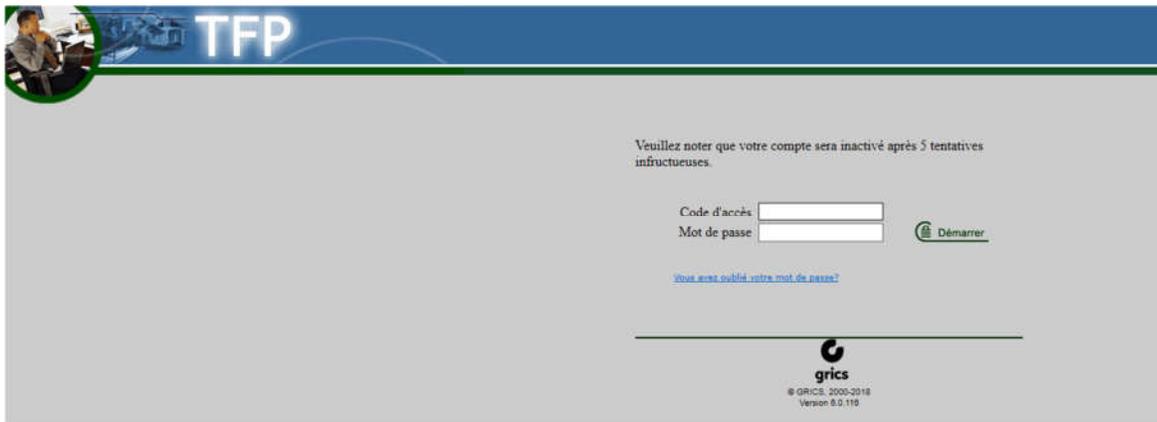
J'ai lu et j'accepte les conditions d'utilisation de la facturation en ligne. (Vous pouvez consulter les conditions en cliquant sur le lien).

Cliquer sur Enregistrer

5) Suite à votre inscription, la page d'accueil s'affichera, cliquez sur membre.



6) Inscrivez votre code d'accès ainsi que votre mot de passe.



Vous avez maintenant accès à votre facture annuelle et même à vos états de compte. De cette façon vous pouvez suivre votre dossier. Vous pourrez choisir ou non, l'option de recevoir la facture par courriel. Si tel est votre choix, vous ne recevrez plus la version papier de la facture annuelle.

Aucun paiement ne peut être fait via ce site.